



Enquête préliminaire durée

Par **paris75idf**, le **26/04/2015** à **12:05**

Bonjour il y a environ 24 mois je me trouvais avec mon ordinateur portable ou je me trouvais pour consulter mes mail. Je pense qu'une autre personne se trouvait en même temps que moi ou avant mon arrivée et a dû commettre une action pouvant les intéresser. Je ne suis resté que 5 minutes dans ce lieu mais à la suite de cela j'ai fait l'objet d'une enquête très suivie pendant environ 4 ou 5 mois où j'étais suivi et espionné. Je pensais que cela se serait calmé. Je n'ai pas voulu aller les voir pour ne pas être catalogué à l'entrée d'une enquête. La police a-t-elle le droit de poursuivre une enquête préliminaire pendant plus de 24 mois et qu'elle est la procédure légale pour faire arrêter une enquête abusive. À tel point le droit de poser des écoutes sur la connexion internet et téléphonique directement en posant un appareil sur la boîte de la fibre optique de l'immeuble se trouvant dans le garage et le cas échéant la procédure pour le faire retirer

Par **jacques22**, le **05/05/2015** à **15:50**

Bonjour,
Moi j'en ai eu assez depuis 17 ans!
Quant aux droits et aux pratiques!
La priorité actuelle de notre gouvernement est surtout de contrôler ses citoyens sous prétexte de sécurité!
Bonne journée quand même!